

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 535

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

382 816 023 RCS Rennes.

EREM.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 100000.00 EUR.

Adresse : 6, Rue de la Teillais, ZA de Mivoie, 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : S.A.S. EREM société Absorbante société par actions simplifiée au capital social de 100.000 euros siège social : ZA de Mivoie 6, Rue de la Teillais (35136) Saint-Jacques-De-La-Lande RCS Rennes N°382 816 023 ET S.A.R.L. ACCESSOIRES ROUES CENTRE OUEST par abréviation « A.R.C.O. société Absorbée Société à responsabilité limitée au capital social de 365.000 euros Siège social : 22, Avenue des temps Modernes (86360) Chasseneuil-du-Poitou RCS Poitiers N°808 810 204

AVIS DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION
DE LA SOCIETE S. A. R. L. ACCESSOIRES ROUES CENTRE OUEST – par abréviation « A. R. C. O., SOCIETE ABSORBEE PAR LA S.A.S. EREM, SOCIETE ABSORBANTE

1 – Evaluation de l'actif et du passif de la société Absorbée, ACCESSOIRES ROUES CENTRE OUEST - A.R.C.O. dont la transmission est prévue au profit de la société Absorbante, EREM : Montant de l'Actif apporté : 490.091 € Montant du passif apporté : 133.060 € 2 – Absence d'augmentation du capital de la société Absorbante EREM : La société Absorbée, ACCESSOIRES ROUES CENTRE OUEST - A.R.C.O. et la société Absorbante, EREM, sont des sociétés sœurs puisque le capital social de chacune d'elles est détenu à 100% par une même société, la société EP2F – RCS Poitiers N°808 449 375. Les sociétés A.R.C.O. et EREM constituant ainsi des entités sous contrôle commun, les apports effectués par la société Absorbée n'entraînent pas d'augmentation du capital social de la société Absorbante. Il n'y a donc pas lieu de déterminer un rapport d'échange. 3 – Absence de prime de fusion mais existence d'un mali de fusion : 7.969 € 4 - Dépôt du traité de fusion Le Traité de fusion ratifié le 10 mars 2025 a été déposé : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Poitiers le 17 mars 2025 au nom de la société Absorbée Au Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes le 17 mars 2025 au nom de la société Absorbante La Gérance pour la société Absorbée S. A. R. L. ACCESSOIRES ROUES CENTRE OUEST - A. R. C. O La Présidence pour la société Absorbante S.A.S. EREM.